



Prime de précarité refusée (fin de CDD)

Par **Lucas75012**, le **27/04/2020** à **13:34**

Bonjour à tous,

J'étais employé d'un bureau d'études à l'étranger qui fait partie d'un groupe international.

J'ai pu obtenir un retour en France dans le cadre d'un CDD de 9 mois, car ma femme était malade.

Dans le contrat de ce CDD il est mentionné que je ne me verrai pas verser de prime de précarité si je devais continuer à travailler au sein du groupe, en dehors de France, après la fin de mon CDD. J'avoue avoir signé un peu aveuglément.

J'ai, après le CDD décidé de rompre ma relation de travail avec le groupe mais j'ai du effectuer mon mois de préavis avec mon pays d'origine.

L'entreprise française refuse de me payer ma prime de précarité.

Est-ce que le contrat est plus important que le droit ? Je lis partout que la prime devrait être versée mais mon ancien employeur s'entête.

Que puis-je faire ?

J'espère pouvoir trouver l'aide précieuse que je cherche ici.

Merci infiniment.

Par **Visiteur**, le **03/05/2020** à **22:24**

Bonjour

Peu de bénévoles actuellement capables de vous répondre, mais j'espère que l'un d'eux s'attardera sur votre sujet.